PARTS OF THE ORIGINAL DOCUMENT

ARE OF POOR REPRODUCTIVE QUALITY

CERTAINES PARTIES DU DOCUMENT ORIGINAL

SONT DE PIÈTRE QUALITÉ DE REPRODUCTION

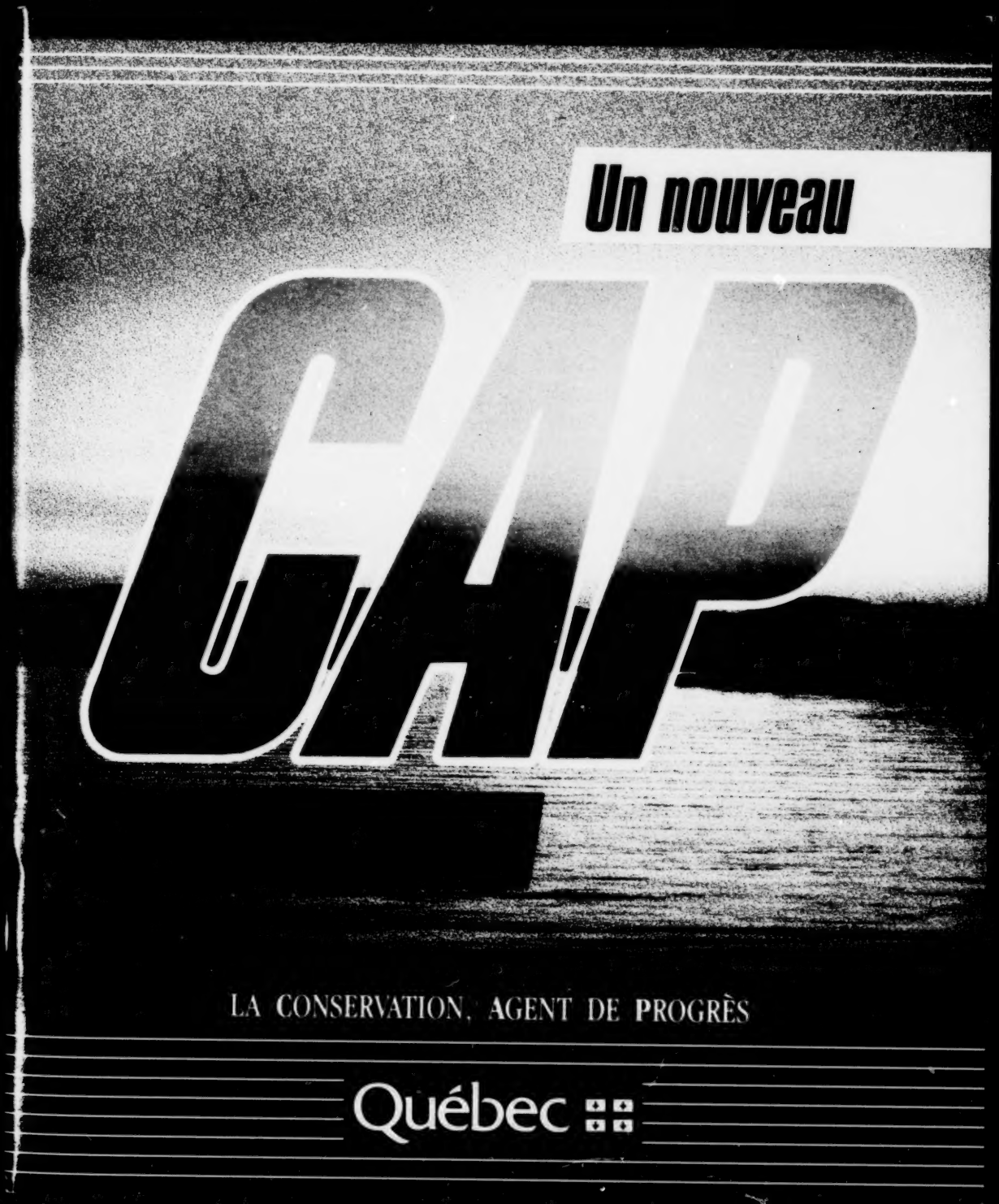
Un nouveau
CAP
LA CONSERVATION, AGENT DE PROGRÈS
Québec

88-01332/

Un nouveau

CAP

environnemental

Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-17940-4

Envirodoq 870307

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 5

Un choix inévitable 9

Un changement de cap 11

Des problèmes ponctuels isolés à l'interdépendance des éléments naturels 11

Du local au planétaire 13

De la dépollution à la conservation des ressources 14

La conservation comme fondement d'un développement durable ou un nouveau contrat social entre l'environnement et le développement 16

Un appel à tous 18

Un changement dans les façons d'agir 19

Pour le ministère de l'Environnement, une nouvelle façon de faire 19

Des principes simples et des mécanismes d'action renouvelés 23

Une collaboration soutenue des autres ministères 25

Des initiatives à multiplier 27

Premières orientations sectorielles 31

Introduction

*Comme l'indique le titre qu'on lui a donné: « **Un nouveau cap environnemental** », l'énoncé de politique que le ministère de l'Environnement soumet maintenant à votre évaluation, exprime la volonté du Ministère à chercher des voies de solutions environnementales par de nouvelles façons de proposer, d'inciter et d'agir.*

Le ministère de l'Environnement est tout jeune. Il a été créé il y a seulement quelques années pour répondre aux attentes de plus en plus pressantes d'une population qui avait soudainement réalisé les dommages immenses causés à son milieu de vie par des abus systématiques contre l'environnement. Il a fallu agir en urgence, voire même souvent en catastrophe. Il a fallu, avec des ressources modestes, attaquer des problèmes d'une diversité et d'une ampleur telles qu'on se devait au départ de considérer seuls les plus cruciaux et les plus criants. Ainsi, il est naturel que l'accent initial fut mis sur la restauration et la réparation des dommages du milieu de vie, en mettant la priorité sur les secteurs les plus gravement affectés: programme d'assainissement des eaux, de purification de l'air, évaluation de sites de sols contaminés, contrôle de l'eau potable et j'en passe. Ce qui a été accompli au fil d'une quinzaine d'années est certes remarquable. En effet, seule l'adoption de notre Loi sur la qualité de l'environnement, reconnue officiellement à l'échelle mondiale, a constitué en elle-même une étape significative.

J'ai pensé, en arrivant au ministère de l'Environnement, que le temps était venu de donner un nouveau départ, de lancer l'environnement au Québec vers de nouveaux défis et de nouveaux horizons. Nous nous étions tellement astreints jusqu'ici à réparer et à restaurer, que nous avons eu tendance à négliger une solution plus globale. Le contexte nous a amené à privilégier le court terme aux dépens du long terme, mais il nous faut maintenant franchir cette étape cruciale.

La restauration des dommages est loin d'être terminée, mais ce défi ne pourra jamais être relevé si nous ne changeons pas de cap. En effet, si nous ne changeons pas nos attitudes et nos mentalités face à notre environnement, nous serons obligés de réparer et de restaurer à jamais. Car une fois un problème réparé, un site ou un lac restauré, on devra recommencer sans fin, si la mentalité du pollueur ou de l'agresseur n'a pas évolué vers un comportement de prévention et de conservation. Oui, si nous voulons éviter de toujours réparer notre environnement, il nous faudra apprendre à le conserver en prévenant les abus et les dommages continuels qui l'ont assailli au fil des décennies. Conserver notre milieu de vie, c'est en même temps, préserver et améliorer notre qualité de vie.

Ce document cherche à définir des orientations pour notre avenir environnemental. Loin de vouloir suggérer ou imposer des solutions immédiates à tous les problèmes, il propose les grandes lignes que suivront la pensée et l'action du Ministère au cours des années à venir. À partir de ces lignes directrices, nous définirons des politiques sectorielles et spécifiques dans les voies de pensée et d'action que nous nous sommes tracées.

*« **Un nouveau cap environnemental** » est l'aboutissement d'un travail de réflexion de deux années au ministère de l'Environnement. J'ai souvent manifesté publiquement mon intention d'orienter le Ministère vers la conservation. Cette préoccupation se concrétise de façon plus globale par la politique que nous vous proposons ici.*

*Cette politique est une proposition que nous mettons de l'avant, et non un fiat. Nous espérons qu'elle sera lue, pesée et évaluée. Vos suggestions et réactions seront les bienvenues. Déjà nous avons reçu les commentaires du Conseil consultatif de l'environnement. Bientôt, j'irai présenter le « **Cap** » dans toutes les régions du Québec et vous consulter. L'environnement c'est notre oeuvre et notre défi, à tous. Il est essentiel que notre politique environnementale au Québec soit le fruit d'une pensée et d'une volonté communes, d'un large consensus. Il invite donc votre participation la plus ouverte et la plus positive.*

Je profite du lancement de notre politique d'un changement de cap vers la conservation, pour souligner l'importance tant symbolique que réelle, de la récente création au sein du ministère, de la Direction générale de la conservation. Nous avons intégré dans cette nouvelle Direction, les deux secteurs jusqu'ici les plus directement engagés dans le domaine de la conservation, soit la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau et celle du patrimoine écologique. Mais comme vous le constaterez à la lecture de ce document, toutes nos sphères d'activités font partie d'un tout qui contribue à notre objectif de conservation.

Le gouvernail pointe donc vers le nouveau cap de la prévention et de la conservation. L'élan et la direction sont irréversibles. Ensemble, nous faisons route vers de nouveaux horizons où l'environnement sera partie prenante dans toutes les décisions qui affecteront notre façon de vivre, dans toutes nos décisions d'avenir.

Le ministre de l'Environnement

Clifford Lincoln

« Nous n'avons pas hérité la Terre de nos parents,
nous l'empruntons à nos enfants. »

La Stratégie mondiale de la conservation

Un choix inévitable

Dès les premiers instants, l'espèce humaine a dû assurer sa survie, composer avec ou lutter contre les forces de la nature, contre d'autres espèces et traverser de multiples fléaux et épidémies. Ces facteurs ont souvent compromis l'équilibre de vastes populations. Mais l'espèce humaine possède une merveilleuse et insoupçonnable capacité d'adaptation. Elle a donc réagi, a d'abord orienté ses comportements en fonction des contraintes externes du milieu environnant, puis, grâce à un développement technologique extraordinaire, elle est arrivée à s'affranchir largement de ces contraintes externes.

Aujourd'hui, l'espèce humaine est confrontée à des problèmes inhérents à son propre comportement et aux gestes qui en découlent. Avec le développement intense de l'activité économique et de la technologie, la multiplication des produits chimiques artificiels, la surexploitation des ressources naturelles, l'épuisement des ressources non renouvelables, auxquels s'ajoute l'accroissement des populations, on assiste à une détérioration de l'environnement et à la disparition progressive et nettement accentuée depuis un siècle, des ressources dont dépendent la survie et le bien-être de l'espèce humaine. Pour la première fois de leur jeune évolution, les *populations humaines sont confrontées à un problème de survie qui ne dépend plus uniquement des autres espèces qu'elles côtoient ou des forces de la nature, mais majoritairement des propres gestes qu'elles posent sur le milieu, leur support vital.*

Cette dimension tout à fait nouvelle pour les populations humaines ne laisse pas indifférente une proportion de plus en plus grandissante d'hommes et de femmes. Depuis quelques dizaines d'années, on assiste effectivement à une prise de conscience évidente des populations. Les sondages le démontrent au Québec comme ailleurs. La vitalité des groupes environnementaux en est aussi une preuve tangible.

Le rapport que vient de publier la Commission mondiale sur l'environnement et le développement rappelle l'urgence d'agir et de comprendre l'évolution économique avec une nouvelle perspective socio-environnementale.

La compréhension de notre place dans l'environnement et la protection qu'on se doit d'accorder à l'ensemble des inter-relations qui assurent le maintien et la pérennité de l'écosystème global de la planète sont des constats de plus en plus névralgiques à considérer dans les gestes politiques et économiques que les sociétés seront appelées à poser. La préservation de la qualité et de l'équilibre des écosystèmes de la planète n'est pas un choix parmi d'autres mais bien un *choix inévitable et essentiel*, associé et inhérent à tout geste de développement. *La qualité de l'environnement ne peut plus être autre chose qu'une préoccupation continue nécessitant une vigilance constante des agents de développement eux-mêmes.*

Cette nouvelle réalité, à l'échelle internationale, régionale et locale, confirme la nécessité d'un changement de cap, une nouvelle vision de notre devenir et surtout, à plus court terme, de nouvelles façons d'agir.

Un changement de cap

Face à cette prise de conscience, il faut faire le point, proposer des orientations. Où en sommes-nous dans notre action environnementale? Vers où devons-nous nous diriger? La mer environnementale est houleuse. Il ne se passe pas une journée ni une semaine sans un flot de nouvelles plus ou moins alarmantes : des catastrophes écologiques majeures comme celles de Tchernobyl, de Bhopal ou de Bâle, dans des pays avec des systèmes économiques bien différents ; des catastrophes écologiques plus courantes comme des déversements d'hydrocarbures dans les cours d'eau, des problèmes de pollution locale, des phénomènes généraux angoissants car non maîtrisés et encore mal connus, tel le dépérissement des forêts. Même si elles passent davantage inaperçues, les actions sont néanmoins importantes et souvent à la hauteur des problèmes. Que l'on songe aux investissements faits par certaines entreprises, aux efforts de six milliards de dollars que le gouvernement du Québec investit pour l'assainissement urbain. Mais le rythme de l'action environnementale réussira-t-il à s'arrimer à la vitesse de la dégradation de l'environnement?

Pour saisir l'ampleur des évolutions, il est important de bien comprendre les tendances qui affectent notre environnement et l'action environnementale. Soulignons-en les principales.

Des problèmes ponctuels isolés à l'interdépendance des éléments naturels

La première génération d'interventions environnementales a été centrée sur des sources ponctuelles de pollution bien visibles. Il s'agissait de réduire le volume et l'opacité de la fumée sortant d'une cheminée, d'assainir les eaux sortant d'un égout d'usine ou d'un réseau municipal, de limiter le bruit issu d'une carrière, de contrôler les dépotoirs de déchets, etc. Sur chacune de ces sources ponctuelles de pollution, l'action gouvernementale a connu un certain succès. Des programmes ont été mis en oeuvre et ont connu des résultats plus ou moins importants. La poursuite et l'affinement de ces actions de première génération restent de mise. Le programme d'assainissement des eaux du Québec doit être parachevé. Tous les établissements industriels doivent au moins assurer un prétraitement ou un traitement primaire adéquat pour éliminer les polluants conventionnels (matières en suspension, demande biologique en oxygène, etc.).

Mais une deuxième étape s'impose. C'est que la pollution change de nature. Elle devient à la fois plus diffuse, plus invisible et donc plus insidieuse. Et les progrès de la science et de la technologie nous permettent de voir et de mesurer ce qui auparavant était parfois masqué par des pollutions plus visibles.

On prend de plus en plus conscience de l'importance et de la diversité des formes de pollution diffuse et de la difficulté de les contrôler. Un épandage adéquat des fumiers comporte de nombreux avantages sur le plan agronomique. Par contre, s'il est fait au mauvais moment ou à trop fortes doses, il entraînera une dégradation de la qualité des cours d'eau. Et si à l'échelle d'une exploitation, le problème est en apparence marginal, le cumul des surdoses le long d'un cours d'eau entraîne des dégradations marquées de la qualité de l'eau en aval, notamment dans les zones à forte concentration d'élevage. D'une façon analogue, on prend conscience de la pollution générée par

le ruissellement urbain ou le déversement des neiges usées. De plus en plus de personnes réagissent aux lacunes qui affectent la qualité de l'air ambiant de certains édifices collectifs. Là encore, pour de nombreuses raisons dont les matériaux utilisés, la conception des systèmes de ventilation, l'opération déficiente de ces mêmes systèmes, la pollution est plus diffuse. Bref, le pollueur devient moins clairement identifiable.

La pollution devient aussi de moins en moins évidente. Devant une fumée âcre, des odeurs nauséabondes, un effluent cloaque, chacun peut avec aisance détecter et diagnostiquer la pollution. Bon nombre de toxiques qui risquent de nous empoisonner l'existence échappent à cette perception directe. Il faut même des appareils très sophistiqués pour les mesurer. Songeons, par exemple, aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P.) dont certains sont cancérogènes à des doses infinitésimales. Il faut mesurer ces substances en nanogramme, c'est-à-dire en unité de mesure si petite qu'elle correspond à une seconde en 32 ans, à quatre centimètres sur un fil qui ferait le tour de la terre ou encore, à un millilitre (un demi gramme) d'eau dans le réservoir d'eau potable Atwater de la ville de Montréal. L'infiniment petit commence à nous déranger. Mais il faut pourtant se doter d'une capacité d'analyse pour le mesurer et améliorer nos capacités d'interprétation pour pouvoir l'évaluer et relativiser les risques que représentent ces substances.

Cette prise de conscience de l'évolution des formes de la pollution amène une prise de conscience corollaire des liens entre les problèmes. Il ne s'agit plus seulement de lutter contre un problème ponctuel isolé, mais bien d'affronter et de traiter simultanément un ensemble de problèmes. Illustrons ces nombreuses interdépendances.

a) L'interdépendance des substances polluantes

Il n'est pas suffisant de considérer les effets spécifiques propres à chacune des substances polluantes, il faut s'interroger sur les effets combinés de nombreux contaminants présents simultanément dans un environnement donné. Souvent, en environnement, tout est question d'équilibre : le CO_2 est indispensable à la qualité de l'air mais en trop forte concentration, il est néfaste. Les points de rupture des équilibres ne sont guère connus. Dans le cas des substances toxiques, des effets de synergie peuvent se produire et il faut alors développer de nouvelles façons de tester les effets de la pollution. Les paramètres physico-chimiques doivent alors être évalués par la mise au point de tests écotoxicologiques, c'est-à-dire de tests qui mesurent l'effet combiné des substances dans un milieu sur différentes formes de vie, qu'il s'agisse par exemple, en milieu aquatique, de daphnés ou de truites.

b) L'interdépendance dans les formes de dépollution

Il peut être d'une efficacité douteuse de lutter contre une source de pollution pour en générer une autre. Pourtant, il s'agit d'une réalité bien connue, notamment en milieu industriel. Par exemple, pour nettoyer les gaz des cheminées, on les fait passer dans des laveurs à gaz humides. En voulant assainir l'eau qui en sort, on génère des boues qui contiennent les mêmes substances polluantes ou d'autres. Bilan : les contaminants sont passés de l'air à l'eau, puis au sol si les boues sont déposées dans un lieu d'enfouissement ou retournées dans l'air si elles ne sont pas incinérées adéquatement.

c) L'interdépendance des différents vecteurs de pollution

Pour évaluer l'effet des différents contaminants, il faut tenir compte de l'éventualité de leur présence simultanée dans les différents milieux, l'eau, l'air et le sol. Ainsi, le calcul des risques pour la santé de certains contaminants tient compte de l'exposition totale des individus à ces substances polluantes, quel que soit le cheminement par lequel elles atteignent l'individu : dans l'air par la respiration, dans l'eau par l'eau potable, dans le sol et la chaîne alimentaire par les aliments. Ce que les spécialistes appellent ainsi l'approche multimédia part de cette simple constatation qu'il y a de multiples façons d'être exposé à la présence de substances toxiques.

d) L'interdépendance des générations

La découverte de lieux ayant reçu des déchets industriels dangereux a précipité la prise de conscience de l'interdépendance entre les générations sur notre planète. À l'ancien dépotoir de LaSalle ou ailleurs, c'est à grands frais qu'il a fallu nettoyer les déchets industriels que les générations précédentes avaient laissés à l'abandon, souvent par ignorance. Or au Québec, ces lieux se comptent par centaines. Notre génération ne pourra plus faire un plaidoyer d'ignorance. Nous savons maintenant que si nous ne sommes pas vigilants, nous empoisonnerons en plusieurs endroits les générations futures.

En bref, l'interdépendance des phénomènes est une réalité fort complexe, en grande partie mal connue, mais cruciale pour le traitement des problèmes.

Du local au planétaire

L'échelle des problèmes environnementaux s'est élargie.

Il existe encore des problèmes locaux qui, par leur nature, resteront de portée locale. Les odeurs provenant d'une source donnée s'estompent avec la distance. Le bruit aussi, lorsqu'il est de source ponctuelle, a des incidences locales. Certaines formes de pollution sont locales et doivent continuer à être traitées à ce niveau. Par contre, il existe aussi des manifestations locales de problèmes beaucoup plus généraux dont les sources sont multiples aussi bien locales, régionales que très lointaines. Le dépérissement des érablières au Québec en est une illustration flagrante. Parmi les causes possibles, les chercheurs mentionnent les contaminants atmosphériques exportés sur de longues distances, tels l'anhydride sulfureux, les oxydes d'azote et les contaminants secondaires dont ces derniers sont les précurseurs. Ainsi, la qualité de l'air dans nos érablières dépend non seulement des sources d'anhydride sulfureux du Québec mais aussi de celles de l'Ontario et des centrales thermiques de certains états américains.

Par ailleurs, des perturbations dans l'environnement local peuvent générer des effets qui se manifestent à une échelle régionale ou même continentale. Si les zones écologiques sensibles, par exemple la plaine inondable du lac Saint-Pierre, utilisées par différentes espèces d'oiseaux dans leur migration, venaient à être perturbées de manière substantielle, l'utilisation de cette ressource faunique pourrait en être affectée à l'échelle du continent nord-américain.

Compte tenu de ces interdépendances spatiales, nous sommes en environnement à la fois victi-

mes et coupables, pollueurs et pollués. Notre façon d'agir et de réagir doit en tenir compte.

Nous devons ainsi être attentifs aux problèmes semblables ou communs que nous partageons avec les autres États industrialisés. Beaucoup de problèmes se ressemblent : la pollution industrielle, la pollution causée par la circulation automobile, la gestion des déchets, etc. Nous avons tout intérêt à partager nos expériences dans le traitement de ces problèmes similaires.

Mais, nous avons aussi véritablement des problèmes communs, dus à toutes les interdépendances mentionnées précédemment. Dans ces cas, la solution de ces problèmes passe par une action intergouvernementale vigoureuse. Le Québec ne peut agir seul. Il doit se concerter avec ses voisins. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une Direction des relations intergouvernementales a été créée l'an dernier au ministère de l'Environnement. Dans cette perspective, le ministère de l'Environnement collabore aussi très étroitement aux travaux du Comité canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement.

En outre, il y a d'autres équilibres naturels qui sont menacés ailleurs dans le monde : la disparition de faune et de flore, la désertification, la disparition des forêts tropicales. Ces phénomènes quoique lointains nous toucheront à plus ou moins long terme et ne peuvent que contribuer à créer des déséquilibres et des tensions géopolitiques Nord-Sud.

De la dépollution à la conservation des ressources

La dépollution est certes une priorité. Mais elle ne doit pas être considérée comme une fin en soi : elle n'est qu'un des moyens pour atteindre un objectif plus général : *la conservation des ressources*. Celle-ci passe d'abord par la *prévention*.

— Les ressources naturelles sont menacées par la pollution, par la présence dans l'environnement de contaminants issus d'activités humaines. Le lien entre la qualité de l'atmosphère et le rendement des forêts ou de diverses cultures en milieu agricole est maintenant assez bien perçu. Citons à cet égard l'effet de l'ozone sur les cultures de maïs. Pour assurer le maintien et le développement des ressources, il faut donc agir sur la pollution, mais jusqu'où et comment ?

• Jusqu'où faut-il dépolluer ? On ne peut répondre à cette question uniquement en souhaitant une disparition totale de la pollution. Il faut y répondre par la connaissance des effets de cette pollution. La santé de l'homme et des écosystèmes, l'usage durable des ressources nous fournissent les critères. C'est déjà vrai pour le programme d'assainissement des eaux du Québec, dont l'objectif explicite est la récupération des usages le long de certains tronçons de rivières. C'est aussi de plus en plus vrai dans le cas de la pollution à caractère toxique où la bioaccumulation devient le critère le plus significatif.

• Comment dépolluer ? Jusqu'à maintenant, la dépollution s'est surtout effectuée en traitant ce qui sortait des tuyaux de cheminée ou d'égout et des résidences. On produisait des polluants et on essayait de les traiter. Cette méthode, souvent coûteuse, présente parfois le risque additionnel de se contenter de déplacer les contaminants entre milieux. Il faut désormais axer la dépollution sur l'adoption de technologies propres, c'est-à-dire de procédés de production qui minimisent la formation de substances polluantes ainsi

que sur la récupération et le recyclage de matières secondaires.

Les technologies propres comportent non seulement l'avantage d'être moins polluantes mais aussi, celui de minimiser la consommation de ressources ou d'en faciliter la récupération. En favorisant la récupération, le recyclage et le réemploi, elles apparaissent donc doublement performantes en termes de conservation. À cet égard, il est prometteur de voir les municipalités s'intéresser de plus en plus à la récupération et au recyclage de matières secondaires; plusieurs industries ont aussi compris l'intérêt de cette approche. La fromagerie d'Oka est un bel exemple d'application ou d'utilisation d'une technologie propre. Le développement du procédé Thermonic apparaît aussi très prometteur dans le secteur du placage.

En plus de modifier l'approche par rapport aux industries, il faut veiller au devenir des substances chimiques artificielles créées par l'homme. Ainsi, des mécanismes de contrôle doivent être mis en place à toutes les étapes de leur cycle de vie: du développement, de la production, de la commercialisation, de l'utilisation à l'élimination.

Cependant, la pollution n'est qu'un des facteurs perturbateurs des ressources. Les modalités mêmes d'exploitation de ces ressources en conditionnent le remplacement ou le développement. Un trop grand prélèvement des ressources entraine une diminution des populations fauniques. Des coupes à trop grande échelle de la forêt, sans reboisement ou régénération appropriée, atrophient le patrimoine forestier. Une monoculture répétée sur certains sols en diminue aussi le potentiel productif. Pour atteindre l'objectif environnemental général, il ne suffit donc pas de dépolluer. Il faut modifier, adapter et améliorer nos pratiques d'exploitation des ressources, qu'il s'agisse de la forêt, des sols agricoles, de l'eau, etc.

• Ces changements doivent tenir compte des caractéristiques, des fonctions et des interdépendances propres à chaque milieu. En milieu agricole par exemple, les milieux boisés remplissent plusieurs fonctions utiles tant à l'agriculteur qu'à la qualité du milieu de vie en abritant quantité d'insectes pollinisateurs, en constituant un écran qui limitera l'effet érosif des vents et en abritant les oiseaux insectivores.

L'interdépendance des milieux est elle aussi importante. La déforestation intensive d'un bassin versant se répercute sur le régime hydraulique, pouvant causer inondation, érosion, envasement des fosses et des frayères essentielles aux poissons. Ces interdépendances entre milieux doivent être mises en évidence et soignées. C'est l'assurance de notre bien-être futur qui en dépend.

— À cette fin, il importe de développer une connaissance et une vision écologiques des réalités. Au Québec, la connaissance de nos écosystèmes que nous définissons comme étant essentiellement « une portion de territoire ayant des caractéristiques telles qu'elles exigent une gestion particulière pour en assurer la pérennité, le maintien de sa productivité et de ses ressources », reste encore embryonnaire. Toutefois, le ministère de l'Environnement dispose d'acquis solides en matière de cartographie écologique du territoire. Il exerce même un rôle de leader au niveau canadien et ses travaux servent de référence. À ce chapitre, le nord du Québec (la Côte-Nord et la Baie-James) et le nord-ouest nous sont bien connus. Ce qui n'est cependant pas le cas pour le Québec méridional, à l'exception des sites à fort

potentiel écologique et faunique. Ces sites représentent des joyaux pour la conservation. Mais l'esprit de conservation doit aussi s'appliquer à l'ensemble des zones d'exploitation des ressources.

• La conservation des ressources est créatrice. Trop souvent, elle a été véhiculée dans un sens restrictif (mise en réserve de portions de territoire) et considérée comme un obstacle au progrès et au développement. La conservation ne se limite pas à la mise en réserve ; elle s'étend à tout le territoire et à toutes les pratiques. Elle est au contraire garante d'un développement soutenu et durable des ressources. Les déclarations récentes du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur la conservation des sols et la nouvelle politique forestière du ministre associé aux Forêts (rendement soutenu) doivent certainement être perçues comme des changements prometteurs au chapitre de la conservation des ressources.

• Cette conservation des ressources, par le biais de mesures de dépollution et par l'adoption de pratiques préventives, entraînera une amélioration ou à tout le moins, mettra un frein à la détérioration de la qualité des milieux de vie. En l'occurrence, la qualité d'un milieu ne doit plus s'évaluer uniquement en fonction de sa qualité de matrice nourricière (qualité de l'air, de l'eau et du sol). Elle dépend aussi et de manière plus tangible pour le citoyen et la citoyenne, du niveau de nuisances auquel ils sont confrontés (rejets atmosphériques, odeurs, bruit) et de l'apparence esthétique du milieu dans lequel ils vivent.

Cette nouvelle perception de la qualité du milieu entraîne un nouveau type de relation entre les activités humaines, l'utilisation de l'espace et le respect de l'environnement naturel. Dans cette perspective, la qualité des milieux de vie passera principalement par l'intégration de l'environnement naturel dans les politiques d'aménagement urbain. D'ailleurs, les nouvelles pratiques d'aménagement introduites par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont sensibilisé les municipalités régionales de comté et les municipalités à ces nouvelles préoccupations. La qualité des milieux de vie devient inséparable de la conservation des écosystèmes.

La conservation comme fondement d'un développement durable ou un nouveau contrat social entre l'environnement et le développement

Le rôle central que jouera désormais la conservation dans l'action environnementale a déjà été souligné par de nombreux organismes internationaux dont l'Union internationale pour la conservation de la nature avec sa Stratégie mondiale de la conservation, l'Organisation de coopération et de développement économiques avec son colloque sur l'économie et l'environnement et tout récemment, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement avec son rapport. Le message de ces différents organismes converge et se fait de plus en plus pressant : il faut que les sociétés et les gouvernements élaborent un nouveau contrat entre l'environnement et le développement. Pour bien comprendre la nature et la portée de ce nouveau contrat, on peut tracer en un grand trait schématique, l'évolution historique des rapports entre développement et environnement.

Dans un premier temps, l'environnement a été fortement négligé et a été perçu à travers certains problèmes aigus de santé, d'hygiène publique et

de nuisances. *L'environnement a alors été souvent considéré comme une grande poubelle* avec une capacité d'absorption plus ou moins illimitée. On donnait à l'environnement une valeur pratiquement nulle.

Ensuite, l'éveil à l'environnement s'est effectué par la lutte aux pollutions. La fermeture de plages, la disparition des poissons dans les cours d'eau, les odeurs et les fumées des cheminées des usines demandaient qu'on pose au moins certains gestes de dépollution. La protection de l'environnement était alors souvent considérée comme un obstacle au développement par les coûts qu'on devait consentir à la dépollution. Les investissements pour dépolluer le milieu étaient considérés improductifs; on parlait de coûts sociaux de dépollution. On s'inquiétait de la possibilité de fermetures d'usines, de la montée du chômage et de l'inflation provoquées par la dépollution, des hausses de taxes municipales importantes avec l'implantation d'usines d'épuration et de la fermeture des dépotoirs. On avait tendance à isoler, à cloisonner le développement dont les coûts estimés étaient refilés à d'autres secteurs et négligés. Encore aujourd'hui, on maintient une certaine résistance à l'égard des frais encourus pour lutter contre la pollution. Heureusement, les réticences s'estompent en faveur du mouvement pour la protection et la conservation de l'environnement.

L'environnement, comme contrainte nécessaire, s'avère sans doute la conception qui prédomine actuellement. L'opinion publique souhaite que les normes environnementales soient imposées avec vigueur, que des contraintes soient fixées aux modalités d'exercice de différentes activités, parce que ces contraintes sont considérées indispensables au maintien de la santé et du bien-être de la population. Les coûts de ces mesures sont relativisés par une prise de conscience et par une évaluation des avantages économiques corollaires. On s'intéresse à la quantification des dommages environnementaux par rapport à la santé, à la productivité des ressources naturelles, au loisir, etc. En outre, l'entreprise de dépollution génère des retombées économiques saisissables. Par exemple, actuellement au Québec, l'industrie de l'assainissement de l'eau crée au stade de la construction environ 10 000 emplois par année. Le secteur de la récupération et du recyclage est aussi un autre exemple de création d'emplois, d'économie de ressources et d'énergie.

La protection de l'environnement, vue comme un allié naturel, constitue une nouvelle phase qu'il faut amorcer avec vigueur. Dans la mesure où la conservation sera vraiment perçue comme une condition indispensable à un développement durable, la protection de l'environnement pourra devenir un réflexe au niveau macroéconomique et au niveau microéconomique, tant à l'échelon du Gouvernement qu'à celui des entreprises et des citoyens. Le rapport MacDonald sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada soulignait la nécessité d'une action gouvernementale vigoureuse en environnement.

Au niveau macroéconomique, il y va de la vitalité à long terme de secteurs majeurs pour le Québec tels la forêt, l'agriculture, le tourisme. Au niveau microéconomique, il y va de la compétitivité de nos entreprises. En investissant dans la protection de l'environnement, les industries optimisent souvent leurs outils de production et innovent. Parfois, elles changent ou réduisent les matières premières qu'elles utilisent, les sources d'énergie, diminuent la consommation d'eau, récupè-

rent et recyclent des sous-produits et parfois aussi, elles ajustent ou modifient les procédés de fabrication. La modernisation du secteur des pâtes et papiers au Québec, tout en réduisant la pollution des eaux, a entraîné une diminution de la consommation énergétique et une meilleure utilisation de la matière ligneuse tout en améliorant la capacité concurrentielle des entreprises forestières.

Il existe d'autres exemples d'entreprises qui ont gagné sur le plan de la productivité en étant obligées de respecter des normes environnementales plus sévères. L'environnement devient un allié naturel, avec tous les égards que l'on doit et tous les avantages que l'on retire de l'autre, à l'intérieur d'une telle alliance.

Dans cette perspective, il faut trouver les moyens de mettre en pratique, dans les différents secteurs d'activités, les grands principes véhiculés dans la Stratégie mondiale de la conservation ou dans le récent rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

Un appel à tous

Sur le plan pratique, celui des gestes concrets à poser, les grandes tendances que nous venons d'évoquer entraînent un changement dans les rôles et les attitudes de chacun. Lorsqu'il s'agissait seulement de combattre des pollutions ponctuelles, le ministère de l'Environnement pouvait aisément, par des règlements appropriés et une mise en œuvre adéquate, apporter une solution aux problèmes. Maintenant qu'il faut faire face à des phénomènes largement interdépendants, à une entreprise non seulement de dépollution mais aussi de transformation des pratiques d'exploitation des ressources, le rôle du ministère de l'Environnement et celui des autres intervenants change.

Il appartient au ministère de l'Environnement de dégager les orientations globales, d'approfondir les connaissances et la compréhension des nouveaux phénomènes au niveau de la dépollution et du cadre écologique d'utilisation des milieux et de maintenir et raffiner ses outils d'intervention. Cependant, la mise en œuvre de ces orientations passe nécessairement par une contribution significative de tous : des autres ministères, des citoyens dans leurs gestes quotidiens, des entreprises dans leur choix de matières premières, de procédés de production ou de pratiques d'exploitation et des municipalités qui jouent un rôle dans plusieurs secteurs d'activité environnementale (eaux, déchets domestiques, aménagement du territoire).

En plus de renforcer ses moyens de contraintes, le ministère de l'Environnement doit faire preuve de conviction et de persuasion. Mais tous doivent agir. Nous sommes collectivement et individuellement fiduciaires de l'environnement et de nos ressources. Nous devons nous départir d'une mentalité de propriétaires où nous pourrions user et abuser sans contrainte de l'environnement et devenir, donc, des fiduciaires de l'avenir.

Un changement dans les façons d'agir

Pour prendre le nouveau cap, il faut modifier nos façons d'agir et de nous comporter. À ce stade-ci, il serait irréaliste de vouloir définir tous ces nouveaux comportements. Le présent document est beaucoup plus modeste. Il s'inspire plutôt du proverbe trivial mais plein de bon sens : « c'est en marchant qu'on apprend à marcher ». Faisons quelques premiers pas vers le nouveau cap et nous nous retrouverons en bien meilleure posture pour définir les démarches appropriées.

Comme l'exemple inspire toute l'approche vers la conservation des milieux, commençons donc par exposer les premiers pas du ministère de l'Environnement.

Pour le ministère de l'Environnement, une nouvelle façon de faire

Depuis sa création, le ministère de l'Environnement du Québec s'est souvent retrouvé dans un isolement relatif pour réaliser les mandats que la loi lui confère : la conception de politiques environnementales, le développement des connaissances sur l'état des milieux, la prévention des détériorations de l'environnement, l'assainissement ou la restauration des milieux, la conservation du patrimoine écologique et la gestion du domaine hydrique public.

Cela s'explique notamment par le fait qu'il a eu, en un court laps de temps, beaucoup à faire pour définir et organiser sa propre démarche, connaître les problèmes environnementaux en progression et surtout, mettre en œuvre des programmes de restauration servant à corriger des erreurs commises dans le passé et faire face à des urgences environnementales de toutes sortes.

Le vaste programme d'assainissement des eaux du Québec, qui vise à réhabiliter et à rééquilibrer nos cours d'eau en s'attaquant aux sources de pollution urbaines, industrielles et agricoles, le programme de restauration des lieux ayant reçu des déchets industriels dangereux, dont certains présentaient des risques potentiels pour la santé publique, ainsi que l'assainissement des principales sources de pollution atmosphérique, font partie des grands gestes correctifs qui se sont imposés de façon dramatique et urgente.

À la suite de tous ses efforts d'organisation et de recherche, et de tous les gestes posés pour remédier au pire, le Ministère se retrouve toutefois dans une position plus confortable pour coordonner les stratégies que suppose l'obligatoire changement de cap vers la conservation de l'environnement. Il se retrouve mieux outillé pour susciter une réponse positive à cet appel à tous qu'il fait en faveur de l'environnement, pour soutenir, accroître et catalyser tous les dynamismes environnementaux qui se sont multipliés et développés au cours des dernières années au Québec.

La partie n'apparaît certes pas facile à gagner quand il s'agit d'efforts accrus, multiples, constants ou conjoints et qu'une grande variété d'acteurs y sont conviés ou associés. Encore moins lorsque toute la collectivité est appelée à modifier radicalement chacun de ses gestes et à adopter une attitude inébranlable de respect et de vigilance à l'égard de l'environnement, même si cette attitude peut sembler venir à l'encontre de ses intérêts immédiats. Cela va de l'industrie qui optera pour une technologie de production offrant les meilleures garanties pour l'environnement jusqu'au jardinier du dimanche qui limitera l'utilisation de pesticides dans son potager ou de l'atelier d'entretien

mécanique qui refusera systématiquement de modifier les convertisseurs catalytiques des automobiles. Tous ces gens contribueront à réduire la diffusion de substances toxiques dans l'environnement.

Dans la perspective d'un leadership ouvert misant sur les dynamismes environnementaux et visant l'efficacité de l'action environnementale, le Ministère s'est d'abord lui-même imposé des règles rigoureuses.

La clarté

Un leader est respecté dans la mesure où il sait où il va et que tout le monde peut s'en rendre compte. Dans cet esprit, le ministère de l'Environnement compte présenter ou proposer des politiques sectorielles où seront précisés, de façon mesurable, les objectifs environnementaux recherchés afin que tous puissent par la suite juger des progrès accomplis.

Ainsi, une des prochaines politiques portera sur la gestion intégrée des déchets domestiques. À terme, le ministère de l'Environnement vise à ce que chaque champ d'action environnementale fasse l'objet d'une politique spécifique. On pourra voir la liste des champs d'action en matière d'environnement dans le chapitre portant sur les premières orientations sectorielles du ministère de l'Environnement.

Au niveau interne, ce souci de clarté se traduit par la définition, à chaque échelon de la hiérarchie, de mandats qui rendront visibles les réalisations attendues.

La fermeté

La clarté des intentions a pour corollaire la fermeté des actions. Cela s'applique d'une façon particulière à la réglementation environnementale. Afin de mieux assurer le respect des règlements qu'il administre et par conséquent, de garantir la préservation de l'environnement, le Ministère entend renforcer l'inspection environnementale. Les certificats d'autorisation feront aussi l'objet d'un suivi plus rigoureux.

En plus des inspecteurs réguliers des régions, le Ministère constituera une équipe d'enquêteurs spécialisés, rompus aux méthodes d'investigation les plus efficaces, qui pourront notamment constituer des dossiers de preuves complets dans les cas graves de pollution et ainsi, rendre les procédures judiciaires plus systématiques et plus efficaces.

La sélectivité

Il est important de privilégier certains axes d'action, s'ordonnant à la gravité des problèmes environnementaux. Des critères de base servent à faire un choix prioritaire des actions à poser. Il s'agit de *la santé humaine, la santé des écosystèmes, la qualité du milieu de vie ou la protection des biens.*

Ces critères offrent une grille de lecture rapide des événements et d'appréciation intuitive des problèmes. En termes de priorité, il apparaît justifiable d'accorder plus de poids aux problèmes environnementaux qui comportent des effets directs sur la santé humaine quà ceux qui affectent la santé des écosystèmes, et davantage de poids à ces derniers qu'aux problèmes qui touchent la perception de la qualité du milieu de vie ou les biens matériels. Dans le contexte des contraintes financières que connaît tout le secteur public, les ressources du Ministère seront allouées en fonction de ces critères de priorité.

[redacted]res,deux objectifs [redacted]:

1 **maintenir la diversité, la productivité et la pérennité des écosystèmes;**

2 **diminuer l'exposition des personnes et des espèces aux substances toxiques.**

Si ces deux objectifs essentiels sont poursuivis dans chacune des politiques et chacune des actions de tous les intervenants, il sera beaucoup plus facile alors d'atteindre les nombreux objectifs sectoriels faisant partie du domaine environnemental : l'alimentation en eau potable de qualité, la récupération des usages des lacs et des rivières, l'utilisation polyvalente des sols, la préservation de la qualité de l'air.

Cibler les objectifs n'est pas suffisant, il faut aussi mieux centrer les efforts sur les activités qui procurent le plus de gains environnementaux. À cet égard, les différents moyens d'action du Ministère, dont les règlements, feront l'objet d'une évaluation systématique pour vérifier leur pertinence et leur efficacité réelles.

La transparence

Le ministère de l'Environnement doit connaître et faire connaître l'évolution de l'état de l'environnement, introduire pour le bénéfice de tous une comptabilité de notre richesse collective que constitue le patrimoine naturel. Ces comptes environnementaux permettront à chaque intervenant et au Ministère de mieux situer leur propre contribution à l'amélioration ou à la dégradation de notre richesse environnementale.

À cette fin, le ministère de l'Environnement publiera prochainement un premier bilan de l'état de l'environnement au Québec avec la collaboration d'autres ministères. Ces bilans paraîtront périodiquement et se préciseront progressivement avec le développement d'indicateurs environnementaux de plus en plus pertinents pour mesurer la santé des différents organismes vivants et écosystèmes. Ces bilans permettront aux différents intervenants de mieux situer l'action, d'évaluer avec plus de précision les problèmes, d'établir les priorités, de doser les solutions, de suivre la mise en œuvre des projets et de mesurer leurs effets.

S'il est nécessaire d'expliquer à la population l'évolution de l'environnement, il est tout aussi indispensable que le ministère de l'Environnement rende compte de sa propre contribution à cette évolution. Les outils que sont le rapport annuel et le budget, utilisés jusqu'à maintenant par le Ministère pour faire connaître ses activités s'avèrent à cet égard déficients et peu loquaces.

Le budget, qui utilise les grandes catégories gouvernementales (programme, élément de programme, catégorie de dépenses, etc.), ne permet pas rapidement à un citoyen ou une citoyenne de voir à quels problèmes environnementaux le ministère de l'Environnement utilise ses ressources et à quelles activités précises elles servent.

C'est pourquoi le ministère de l'Environnement instaure un système de gestion par résultat. Il s'agit d'une méthode de gérance centrée sur l'atteinte d'objectifs opérationnels définis régulièrement et sur l'obtention de résultats bien concrets dans l'environnement.

Le système de gestion par résultat permettra de produire annuellement deux rapports qui rendront visibles l'utilisation des ressources et les résultats atteints concrètement, dans chaque champ d'action environnementale.

Un champ d'action correspond à un thème environnemental particulier, par exemple, les précipitations acides, les rejets industriels, les milieux riverains. Une liste complète de ces champs d'action est d'ailleurs présentée plus loin.

Chaque année, un rapport de présentation budgétaire indiquera les ressources que le Ministère entend consacrer à chacun des champs d'action environnementale et aux différents moyens d'intervention à utiliser pour chacun (par exemple, en inspection, en recherche environnementale, en développement de politique). À la fin de chaque exercice budgétaire, une annexe au rapport annuel du Ministère indiquera de manière quantitative ce qui a été fait dans chaque champ de même que les résultats environnementaux obtenus. Ce bloc d'information constituera d'ailleurs un puissant outil d'intégration des activités mêmes du Ministère, puisqu'il arrive souvent que plusieurs directions du Ministère contribuent aux actions dans un même champ d'activités.

L'amélioration de l'information relative à l'environnement reposera sur un support logistique qui était jusqu'à maintenant limité, au ministère de l'Environnement.

Le Ministère se dotera d'un plan d'informatisation des données relatives à l'environnement. Il pourra ainsi rassembler les connaissances acquises qu'il continuera de développer sur une multitude de sujets, notamment sur l'état des milieux naturels et sur les sources de pollution. La constitution de systèmes informatiques permettra de documenter les actions et les décisions. Le Ministère pourra ainsi mieux exploiter ses connaissances et les rendre plus accessibles à la population.

Le ministère de l'Environnement ne s'attachera pas uniquement à la disponibilité de l'information générale. Il veillera aussi à sa qualité, plus spécifiquement à la qualité des données environnementales fournies par les différents intervenants. À cette fin, une politique générale d'accréditation des laboratoires effectuant des analyses environnementales sera mise en œuvre.

L'approche intégrée

Pour réduire simultanément les différentes sources de pollution, mieux articuler les changements dans les pratiques d'exploitation des ressources et la lutte aux pollutions, il faut aborder globalement les problèmes d'une même clientèle. Les nombreuses interdépendances au niveau des problèmes environnementaux ont été citées. Les actions à mener doivent elles aussi être interdépendantes.

Concrètement, dans ses relations avec chaque client, notamment les industries, le ministère de l'Environnement désignera un interlocuteur unique qui canalisera les différentes expertises sectorielles nécessaires au traitement d'un dossier. De cette façon, les priorités d'action dans l'entreprise, en termes de gain environnemental, s'établiront plus facilement et cette approche intégrée incitera au choix des techniques les plus efficaces et les plus économiques, celles qui minimiseront la charge totale de polluants rejetés.

des mécanismes

Les règles que le Ministère se donne se traduisent d'abord dans des principes et des mécanismes d'action.

Des principes	*Des mécanismes*
1. La clarté	Le développement de politiques sectorielles avec des objectifs environnementaux mesurables. L'identification de mandats délégués à tous les échelons du Ministère.
2. La fermeté	L'accroissement de l'inspection environnementale.
3. La sélectivité	Une priorité systématique des activités et des ressources. L'évaluation des règlements et autres moyens d'action.
4. La transparence	L'introduction de la gestion par résultats. L'informatisation et l'intégration des données relatives à l'environnement. La production de bilans périodiques de l'état de l'environnement.
5. L'approche intégrée	L'approche intégrée des problèmes de chaque clientèle
6. L'engagement des intervenants vis-à-vis de l'environnement	L'amélioration de la quantité, la qualité et la disponibilité de l'information relative à l'environnement. La diffusion de l'information scientifique et technique et le développement des activités d'éducation et de formation relatives à l'environnement. Des mécanismes de dialogue tant au niveau central qu'au niveau régional.
7. L'action concertée	Des consultations élargies sur les documents d'orientation en environnement. Des ententes avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux. La coopération avec d'autres gouvernements et organisations intergouvernementales.

L'engagement environnemental

De nombreux intervenants, en adoptant des technologies propres et en modifiant certains comportements, prennent déjà des initiatives importantes dans une perspective de conservation des ressources. Ces actions environnementales positives doivent être mieux reconnues et diffusées à titre de modèles et d'exemples pour susciter des engagements plus nombreux et plus fermes.

L'engagement des différents intervenants suppose une connaissance préalable des bonnes façons de faire, des techniques les plus performantes au plan environnemental. C'est dans cette perspective que sera développée l'information scientifique et technique en environnement (bottin de chercheurs et chercheuses, résultats de recherche, banque de données sur les technologies propres, etc.).

Si le ministère de l'Environnement entend miser sur l'amélioration et le développement d'outils d'information pour mieux rassembler la population autour de cet objectif inévitable qu'est la conservation des milieux naturels, il compte, par ailleurs, multiplier ses efforts en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement.

Il fournira ainsi un soutien technique aux groupes environnementaux et au réseau d'éducation déjà fortement engagés dans la sensibilisation au respect de l'environnement.

En matière d'éducation pratique s'adressant à des clientèles dont les activités comportent des incidences sur l'environnement, les efforts seront entre autres concentrés sur l'utilisation contrôlée des pesticides de même que sur l'utilisation rationnelle des sols agricoles et la gestion des fumiers.

Pour stimuler l'engagement environnemental, des mécanismes de dialogue au niveau central sont déjà mis en place, dont des rencontres périodiques avec les associations sectorielles des principales clientèles du Ministère. À cet égard, les Directions régionales auront un rôle majeur à jouer, compte tenu de leur proximité des problèmes et leurs relations régulières avec les clientèles. Des rencontres périodiques se tiendront avec les Départements de santé communautaire, les municipalités, les groupes environnementaux et les associations représentant les principales clientèles.

Une action concertée

En mettant l'accent sur des moyens d'action qui souscrivent à l'expression et à l'évaluation claires de l'action, le Ministère veut susciter un engagement environnemental accru au sein de la population. Mais il recherche plus encore, soit une véritable concertation environnementale.

Il vise en fait à ce que les intervenants, ceux qui sont à l'origine des problèmes environnementaux comme ceux qui se portent à la défense de l'environnement, deviennent partie prenante à l'identification et à la mise en œuvre des solutions aux problèmes.

Dans la préparation des politiques sectorielles, le Ministère prévoit donc de larges consultations comme ce fut le cas pour le projet de loi sur les pesticides ou le projet de politique à l'égard de la recherche et du développement en environnement.

Les industries, entreprises de production, municipalités ou leurs associations, les organismes du gouvernement québécois, les groupes ou organis-

mes voués à la protection de l'environnement, les associations professionnelles, les organismes de recherche, les firmes-conseils ainsi que l'ensemble des citoyens et des citoyennes seront donc plus souvent appelés à se prononcer sur diverses questions. Le Ministère souhaite d'ailleurs recevoir des commentaires ou des réactions au présent document.

Il faudra ensemble chercher des solutions à certains problèmes. Des expériences d'élaboration de solutions sur une base multipartite seront mises de l'avant. Ainsi, une expérience majeure s'attachera à la mise au point d'un plan intégré de conservation et de développement du fleuve Saint-Laurent, une richesse naturelle hors pair, de portée internationale. Une autre expérience multipartite de développement de solutions portera sur une politique nouvelle de gestion des déchets domestiques.

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement renforcera sa collaboration avec les gouvernements des provinces et des états voisins pour accélérer la mise au point de solutions à des problèmes communs.

Une collaboration soutenue des autres ministères

Dans la promotion de la conservation, le maintien et l'amélioration des conditions naturelles de productivité des ressources, les autres ministères ont une contribution significative à apporter compte tenu de leurs mandats. Certains ministères gèrent directement des ressources naturelles importantes, tels le ministère de l'Énergie et des Ressources pour la forêt, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour la faune. D'autres ministères, comme le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, assurent encadrement, conseil et support auprès des gestionnaires des ressources.

Une collaboration interministérielle efficace repose sur la minimisation des méfiances et la reconnaissance mutuelle des mandats de chacun. À cet égard, il importe de préciser les rôles dans la promotion de la conservation.

Dans son mandat général de protection de la qualité de l'environnement, le ministère de l'Environnement doit veiller à la conservation des écosystèmes et promouvoir des conditions qui permettent une utilisation durable des ressources. De manière générale, le ministère de l'Environnement ne doit pas revendiquer l'exclusivité de l'approche de conservation ni celle de la pensée écologique. Par contre, il se doit d'exercer un leadership fondé sur des fonctions d'orientation des comportements et d'évaluation des tendances environnementales.

Le ministère de l'Environnement s'acquittera de sa tâche d'orientation de deux façons. D'abord en développant la connaissance écologique du territoire du Québec et en continuant à offrir aux autres intervenants une expertise en méthodologie d'évaluation des potentiels (plusieurs travaux ont déjà été réalisés en milieu forestier). Ensuite, en identifiant des principes généraux qui devraient guider les gestionnaires des ressources dans l'élaboration de leurs politiques et programmes. Ces principes sont, entre autres, l'utilisation polyvalente des ressources, la détermination des meilleures utilisations en fonction du potentiel du

milieu, la régénération naturelle des ressources ainsi que le recyclage et la récupération des matières secondaires. Dans le cadre de ces principes généraux, le ministère de l'Environnement peut collaborer avec les autres ministères à la mise au point de normes d'exploitation permettant d'assurer un rendement soutenu dans les différents secteurs de ressources. Le Ministère s'est d'ailleurs récemment doté d'un service conseil en écologie pour mieux assurer cette fonction.

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement se doit d'assurer une vigilance environnementale continue : détecter et documenter les tendances de dégradation, répertorier les potentiels et les lieux d'intérêt majeur, mesurer l'impact des pratiques courantes. À cet égard, il doit collaborer à la mise au point de différents indicateurs permettant de suivre les tendances environnementales affectant la productivité des différentes ressources naturelles.

Pour leur part, les ministères responsables de ressources particulières doivent revoir leurs politiques et programmes pour les orienter dans le sens de la conservation. Des gestes concrets sont déjà posés par différents ministères. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a révisé son guide de drainage en milieu agricole et il étudie différentes méthodes pour améliorer la conservation de la ressource sol, sujette notamment à une forte érosion. Le ministère de l'Énergie et des Ressources a révisé un guide d'aménagement forestier. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concrétise ses préoccupations à l'égard des habitats fauniques par le dépôt d'amendements à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Depuis la mise en oeuvre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministère des Affaires municipales collabore, avec le ministère de l'Environnement, à la prise en compte des considérations environnementales dans les schémas d'aménagement du territoire. Le ministère des Transports analyse régulièrement les répercussions des projets routiers qu'il élabore et prépare des mesures d'atténuation de ces impacts.

Ces réorientations tiennent compte des propositions qui peuvent être immédiatement mises en vigueur, compte tenu de l'état des connaissances et des attitudes des différents intervenants. Au cours des prochaines années, il faudra évaluer les progrès environnementaux générés par ces réorientations et éventuellement les amender pour atteindre les objectifs de conservation.

Ce cheminement interministériel donne une forme concrète à la conservation. Il sera soutenu par de nouvelles modalités de relations administratives entre les ministères concernés. Déjà, le sous-ministre et les sous-ministres adjoints du ministère de l'Environnement ont commencé à rencontrer, sur une base régulière, leurs collègues des autres ministères pour passer en revue tous les dossiers d'intérêt commun. Ces rencontres ont notamment pour but de concrétiser les orientations générales de la conservation dans la solution des différents dossiers ponctuels.

Par ailleurs, comme dans la mise en œuvre des stratégies de conservation, tous les intervenants sont très dépendants de l'acquisition de nouvelles connaissances ou de la mise au point et de l'expérimentation de nouvelles façons de faire, une meilleure canalisation et concertation des efforts de recherche et de développement est primordiale. À cette fin, à l'intérieur d'une nouvelle politique de recherche et de développement en environne-

ment, animée par le ministère de l'Environnement, les autres ministères pourront mettre en valeur leurs programmes de recherche et leurs projets qui portent sur l'amélioration des conditions environnementales nécessaires au développement de leurs propres secteurs d'activité. Un forum traitera de toutes ces contributions gouvernementales.

Dans cet esprit de meilleure concertation, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont conclu un protocole d'entente qui établit des modalités opérationnelles de travail sur des sujets d'intérêt commun. Cette étroite collaboration s'impose puisque la santé est un critère majeur de priorité des actions environnementales.

L'engagement gouvernemental envers les nouvelles orientations pourra aussi se traduire d'autres façons :

- par une prise en compte plus systématique des répercussions environnementales des politiques et programmes, notamment lorsque les secteurs prioritaires d'action environnementale peuvent être influencés ;

- par un arrimage plus étroit de l'étude environnementale des projets et de l'examen des demandes de subventions présentées par les entreprises.

Par cette collaboration soutenue, des effets d'entraînement se manifesteront dans d'autres secteurs de la société.

Des initiatives à multiplier

Par leur complexité et leur interdépendance, les nouveaux problèmes environnementaux représentent un défi de taille pour la société. Par sa dimension internationale et par la nature des réactions qu'il nécessite, ce défi s'apparente à celui que vit notre économie nationale dans un contexte de concurrence accrue et d'excellence obligatoire. Ces deux défis doivent d'ailleurs être relevés simultanément. La compétitivité se gagnera aussi sur le plan environnemental. Les pays qui auront atteint une excellente performance sur le plan économique ne sont pas ceux qui auront les exigences environnementales les plus laxistes. Au contraire, dans l'état actuel des problèmes et des opinions publiques, les entreprises les plus performantes sur le plan environnemental se donnent un atout supplémentaire, surtout dans le contexte du nord-est du continent américain où les attentes de la population à l'égard de l'environnement sont très sévères, où les gouvernements développent leur action environnementale de façon significative. Dans les deux cas, la survie dépend de la qualité des initiatives individuelles et non seulement de l'encadrement de l'État.

Le ministère de l'Environnement se doit de stimuler les initiatives intéressantes, de promouvoir une pensée positive face à l'environnement. Mais le Ministère ne peut se substituer aux intervenants et agir à leur place. Il est là pour éveiller, supporter, faire connaître et valoriser les initiatives. L'histoire récente de la récupération et du recyclage est à cet égard un exemple à suivre. Au départ, le ministère de l'Environnement a supporté différentes expériences locales de récupération et de recyclage mises de l'avant par des groupes. Pour

donner un impact décisif à la récupération et au recyclage, il faut passer à un nouveau stage où les principaux gestionnaires des déchets domestiques assureront eux-mêmes la relève et c'est ce que les municipalités sont en train de faire, par exemple à LaSalle ou à L'Ancienne-Lorette.

En outre, un véritable dialogue doit s'instituer entre les principaux intervenants. Et ce dialogue ne débouchera sur des propositions constructives que s'il est alimenté par une information suffisante sur les réalisations de tous et chacun. L'absence de dialogue, la surexposition des aspects négatifs et la sous-valorisation des initiatives intéressantes, amènent une paralysie de l'imagination concrète. À cet égard, on ne peut que se réjouir d'initiatives qui favorisent l'information et le dialogue.

Nous avons parlé précédemment de la nécessité d'un nouveau contrat social entre le développement et l'environnement. L'élaboration progressive et le renouvellement continuel de ce contrat social reposeront sur un rôle très actif des différents groupes intermédiaires, véritables relais entre les différents secteurs de la société, les gouvernements et les citoyens. Les associations sectorielles, les fédérations de tous genres doivent s'ouvrir encore plus aux réalités environnementales et contribuer à entretenir parmi leurs membres un véritable esprit d'émulation environnementale.

Il n'appartient pas au ministère de l'Environnement de dicter aux autres ce qu'il faut faire pour promouvoir plus rapidement, par delà les exigences normatives de base, la conservation des ressources. Cependant, à titre illustratif et pour amorcer la réflexion, voici quelques exemples de contribution.

Les citoyens :

- choisir les produits biodégradables ou pouvant être recyclés
- procéder au tri sélectif des déchets
- utiliser judicieusement les ressources du milieu
- respecter les équilibres naturels des sites utilisés ou visités
- protéger et respecter la nature

Les entreprises :

- adopter un code d'éthique environnemental
- mettre en place des mécanismes de vérification environnementale
- utiliser des technologies propres

Les agriculteurs :

- adopter des méthodes de conservation des sols
- s'en tenir aux pratiques qui génèrent le moins de nuisances

Les municipalités :

- donner une assise environnementale à l'aménagement urbain
- promouvoir l'utilisation judicieuse des ressources (notamment l'eau)

Les chercheurs :

- poursuivre la mise au point de technologies d'assainissement des milieux et de prévention de leur contamination

Les professionnels :

- intégrer l'environnement à la formation obligatoire de base

- se faire les promoteurs des solutions environnementales auprès des clients

Les éducateurs professionnels :

- éveiller les jeunes générations à une pensée positive en matière d'environnement

- vulgariser les multiples facettes de notre dépendance par rapport à l'environnement naturel

Les groupes environnementaux :

- susciter ou réaliser des projets de démonstration

- faire connaître localement les ressources en danger ou mal utilisées.

Les premières orientations sectorielles

La réorientation générale que préconise ce document se traduira par des modifications dans les politiques suivies dans plusieurs champs d'action du ministère de l'Environnement. Chacun de ces champs d'action fera l'objet, au cours des prochaines années, d'une politique révisée. Les objectifs environnementaux y seront clairement définis. Les contributions de chacun y seront précisées.

Il serait tout à fait contraire à la démarche proposée de fixer dès maintenant les orientations précises de chaque champ d'action. Néanmoins, pour donner un premier aperçu des réorientations en cours, le tableau suivant indique, pour chaque champ d'action, les réalisations majeures les plus récentes, les initiatives ou les principaux changements attendus au cours des prochaines années.

Ces champs d'action correspondent à des problématiques environnementales particulières et non à la structure administrative du Ministère. En fait, il arrive souvent que plusieurs unités administratives contribuent aux réalisations dans un champ d'action donné. Il s'agit d'une autre façon de souligner que dans une perspective de gestion par résultat, la raison d'être des activités quotidiennes de chaque employé du Ministère n'est pas située à l'intérieur de l'organisation mais bien dans les résultats environnementaux que l'on veut atteindre.

Par ailleurs, l'ensemble de ces champs d'action permet au ministère de l'Environnement d'avancer dans le sens des objectifs et des priorités d'action relatés précédemment.

Action	Orientation générale
1. La réduction coordonnée et le traitement des rejets industriels • les effluents industriels • les émissions atmosphériques • les déchets industriels	La proposition d'une stratégie industrielle qui vise • l'approche intégrée multimédia (eau, air, sol) • le traitement obligatoire visant à respecter la qualité du milieu récepteur • l'accélération de l'assainissement notamment par — des poursuites à l'endroit des récalcitrants — un support à la recherche et au développement de technologies propres.
2. Le contrôle de l'usage des pesticides	• La promotion de la lutte intégrée aux espèces nuisibles. • Une formation contrôlée à l'intention des vendeurs et des utilisateurs de pesticides pour des usages industriel ou commercial. • Le développement de l'information à l'intention des utilisateurs domestiques de pesticides. • La mise en place d'un programme de recherche.
3. La restauration des lieux d'élimination de déchets dangereux	• La neutralisation progressive des lieux, selon l'approche en cours. • La priorité accordée aux lieux présentant les risques les plus importants pour la santé et les écosystèmes.
4. La lutte aux précipitations acides et toxiques	• La poursuite des recherches relatives aux effets sur les milieux aquatique, forestier et agricole. • La poursuite des efforts de collaboration avec les autres Gouvernements.
5. La conservation des milieux riverains	• La mise en application de la politique sur les milieux riverains, le littoral et les plaines inondables.
6. La sauvegarde du patrimoine écologique (espèces menacées et réserves écologiques)	• La protection des sites représentatifs d'écosystèmes particuliers. • La proposition d'une loi sur les espèces menacées. • La programmation triennale de réserves écologiques.

[illegible]tion	[illegible] générale
7. La protection du milieu nordique	• L'accroissement du soutien aux Comités nordiques. • Le développement d'une problématique environnementale particulière.
8. L'incitation à l'exploitation durable des ressources	
• la conservation des sols	• L'incitation à adopter de bonnes pratiques culturales dans le but de diminuer notamment la pollution diffuse, en collaboration avec les autres ministères concernés. • La sensibilisation auprès de tous les intervenants du milieu.
• le contrôle de la gestion des fumiers	• L'amélioration des règlements et de la mise en application dans le cadre d'une stratégie plus intensive de changement des comportements.
• la protection des écosystèmes forestiers	• La définition du cadre écologique permettant une gestion polyvalente de la forêt. • Une contribution à la mise au point des modifications dans les pratiques forestières.
9. Le contrôle de la qualité des eaux de consommation et de baignade	
• les eaux de consommation	• Une sévérité accrue dans l'application du Règlement sur l'eau potable. • Le développement des techniques de surveillance des nouveaux paramètres de qualité (micropolluants).
• les eaux de baignade	• La surveillance de la qualité des eaux de baignade.
10. L'épuration des eaux domestiques	• La poursuite du programme d'assainissement des eaux. • La surveillance de l'exploitation des usines de traitement de l'eau et d'élimination des boues. • L'amélioration du contrôle des fosses septiques.

l'action	générale
11. La valorisation et l'élimination des déchets domestiques	• La préparation d'une politique de gestion intégrée des déchets domestiques. • Le contrôle plus étroit des lieux d'enfouissement sanitaire, notamment en ce qui concerne les eaux de lixiviation.
12. Le contrôle de la qualité de l'air ambiant	• Une contribution au développement des techniques de surveillance des paramètres sensibles (par exemple, l'ozone ou certains toxiques) avec les autres ministères concernés. • Le développement des préoccupations relatives à l'air ambiant dans les édifices (protection des non-fumeurs, etc.).
13. La gestion de la ressource hydrique	
• le contrôle du régime des eaux et des eaux souterraines	• Le développement d'une problématique pouvant introduire des redevances pour la détérioration de la qualité de l'eau. • Une nouvelle tarification des usages de l'eau (flottage). • L'examen des dérivations.
• la gestion des ouvrages hydrauliques	• Le transfert ou la tarification des ouvrages à bénéficiaires locaux. • La reconstruction des barrages essentiels.
• la prévention des dommages d'inondation	• La continuation de la cartographie officielle des zones d'inondation. • L'adaptation et une meilleure explication de la politique de prévention.
14. L'intervention d'urgence	• Le développement de systèmes experts sur les différents types de situation d'urgence. • Le renforcement de la coordination avec la Protection civile du Québec.
15. La gestion du domaine hydrique public	• Le renforcement du contrôle des nouveaux empiétements, notamment par la recherche sur les milieux riverains. • La régularisation des vieux cas d'empiétement.

Plan d'action	Description générale
16. L'évaluation environnementale des projets majeurs	• L'amélioration de l'approche relative à l'évaluation des impacts des projets majeurs sur l'environnement naturel et sur le milieu humain.
17. Un conseil en planification environnementale	
• le soutien aux activités d'aménagement	• Une instrumentation à l'intention des groupes locaux et régionaux, des ministères et autres organismes afin qu'ils intègrent les préoccupations environnementales à l'aménagement du territoire.
• la promotion de politiques locales	• La promotion du développement de politiques locales en matière de bruit, de neiges usées, d'écoulements urbains et de transport afin de préserver la qualité de l'environnement et la qualité de vie des populations.

[illegible]ère de l'Environnement

Les organismes gouvernementaux

Les ministères qui gèrent des ressources naturelles, qui en encadrent l'aménagement ou l'exploitation et ceux qui exercent une sensibilisation à l'environnement au Québec :

- le ministère des Affaires municipales
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- le ministère de l'Éducation
- le ministère de l'Énergie et des Ressources
- le ministère de l'Industrie et du Commerce
- le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- le ministère des Transports
- le ministère de la Santé et des Services sociaux

Les différents ministères de l'Environnement et des Ressources au Canada :

- le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement
- le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie
- l'Assemblée des sous-ministres de l'Environnement des gouvernements des provinces et des territoires et du gouvernement du Canada

Les gouvernements d'états américains avec qui le Québec est associé dans certaines ententes, conventions ou assemblées :

- la Conférence annuelle des Gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres des provinces de l'Est du Canada
- le Comité sur les ressources en eau des Grands Lacs
- l'Entente Québec - New York sur les précipitations acides
- l'Entente Québec - Wisconsin en matière d'environnement

Les municipalités

Le Québec compte plus de ***1500 municipalités***, dont certaines sont regroupées sous l'égide de ***l'Union des municipalités du Québec***. Les activités municipales regroupent plusieurs fonctions touchant l'environnement, dont le transport routier, l'hygiène du milieu (aqueduc, égout et gestion des déchets domestiques), la santé et le bien-être, l'urbanisme et la mise en valeur du territoire et les loisirs.

Les municipalités se regroupent en :

- ***régies intermunicipales***, organismes où l'on retrouve deux ou plusieurs municipalités désireuses d'établir une gestion commune de services municipaux ;

Les municipalités (suite)

- ***communautés urbaines et régionales*** dont la Communauté urbaine de Montréal, la Communauté urbaine de Québec et la Communauté régionale de l'Outaouais qui comptent respectivement vingt-neuf, treize et onze municipalités. S'ajoute à cette catégorie, l'Administration régionale Kativik qui comprend quatorze municipalités;

- ***municipalités régionales de comté***, organismes qui exercent des responsabilités en matière d'aménagement du territoire, qui fournissent des services au niveau régional que chacune des municipalités n'est pas en mesure de s'offrir et qui veille à la gestion des territoires non municipalisés ou non organisés. Au Québec, ***l'Union des municipalités régionales de comté*** regroupe 95 municipalités régionales de comté.

Le secteur municipal comprend divers regroupements dont ***l'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement***.

Les entreprises

Les entreprises ou les industries exercent des activités susceptibles de modifier les milieux naturels ou de rejeter des polluants dans l'air, l'eau ou le sol. Toutes utilisent de l'énergie. Le Québec compte environ ***12 000 usines*** et parmi elles:

- des entreprises d'exploitation forestière et minière;

- des entreprises manufacturières transformant des matières premières ou utilisant des matières secondaires. Par exemple, près de ***3000 industries*** produisent des effluents ou eaux d'évacuation issues de procédés de transformation. On retrouve dans ces effluents, des contaminants de type organique, inorganique, microbien, toxique, thermique, esthétique et de nutriments. Les industries les plus polluantes se retrouvent notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des textiles, des pâtes et papiers, du pétrole et de la pétrochimie, de l'industrie chimique, de la transformation minière et de la métallurgie. Les industries constituent une des principales sources de pollution de l'air et produisent aussi des déchets dangereux;

- des entreprises de production d'énergie hydroélectrique, thermique ou nucléaire ou autre;
- des entreprises de transport, utilisant des combustibles
- des entreprises de services manipulant ou utilisant des produits dangereux ou des équipements qui en contiennent. Parmi ces produits, on retrouve des huiles ou des équipements contenant des BPC, des solvants à peinture ou à vernis, des encres, des pesticides, etc.

Le Ministère a des relations de concertation avec notamment:

- ***le Comité des utilisateurs de BPC***
- ***les représentants de l'industrie, du commerce en gros et au détail et des utilisateurs de pesticides***

Les agriculteurs

Le secteur de l'agriculture est à la fois victime et cause de pollution. L'amélioration des pratiques culturales et le développement de nouveaux produits ou de nouvelles techniques permettront de combattre la pollution causée par les activités agricoles ou qui affecte ce milieu :

- dans le domaine des productions végétales, la fertilisation chimique, l'utilisation de pesticides et les drainages agricoles superficiels affaiblissent les sols et compromettent l'équilibre des cours d'eau ;
- les précipitations acides affectent aussi ce milieu ; on y observe, en effet, le dépérissement des peuplements feuillus et en particulier, des érablières ;
- dans le domaine des productions animales, où l'on dénombre environ 32 000 établissements, les surplus et les épandages inadéquats des fumiers ainsi que les déversements dans les cours d'eau causent de nombreux torts à l'environnement.

Plusieurs regroupements et organismes oeuvrent dans ce secteur, dont :

- ***l'Union des producteurs agricoles (UPA)*** qui regroupe de nombreuses fédérations dont celles des acériculteurs, des producteurs de porcs, des producteurs maraîchers et la Fédération de production laitière ;
- ***l'Ordre des agronomes du Québec ;***
- ***l'Association d'agriculture biologique ;***
- ***les instituts de technologie agricole ;***
- ***les Facultés d'agriculture des universités.***

Les groupes environnementaux

Le Québec compte environ ***864*** groupes environnementaux :

- ***161 groupes d'éducation*** visent prioritairement une éducation de la population en matière d'environnement, dont :
  - — l'Association des professeurs de sciences du Québec
  - — l'Association québécoise de la lutte contre les précipitations acides (AQLPA)
  - — les Cercles des jeunes naturalistes
  - — les Clubs 4-H du Québec inc.
  - — Enjeu et environnement jeunesse inc.
  - — le Mouvement pour l'agriculture biologique au Québec inc.
  - — la Société linéenne du Québec
  - — la Société pour vaincre la pollution (S.V.P.)
  - — Stop
  - — Québec Sciences

Les groupes environnementaux (suite)

- ***193 groupes de protection***, dont les principaux objectifs sont la protection d'un site particulier (lac, rivière, forêt, site culturel ou historique) ou d'un élément constituant de l'environnement (faune, flore). Parmi ces groupes :

  — À court d'eau
  — l'Association des biologistes du Québec
  — l'Association forestière québécoise inc.
  — l'Association pour la préservation du lac Magog
  — la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL)
  — la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
  — Green Peace
  — Sauvons Montréal
  — la Société québécoise pour la défense des animaux
  — l'Union québécoise pour la conservation de la nature

- ***41 groupes de recherche***, qui visent d'abord une utilisation harmonieuse des ressources environnementales. Ces groupes développent une expertise technique, une expérimentation ou une consultation habituellement sur un dossier précis relatif à l'environnement. Parmi ces groupes de recherche :

  — l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE)
  — le Conseil québécois de l'environnement
  — Kahnawake Development Research Program
  — la Société d'études et de réflexion sur l'avenir (SERA)

- ***53 groupes de récupération et de recyclage, dont :***

  — le Centre de récupération Les Feuillus
  — la Coopérative « Récupère-Sag »
  — la Coopérative régionale des consommateurs
  — Récupération Bois-Francs inc.
  — Recyclage Québec jeunesse inc.
  — Recyclolac inc.

- ***173 organismes para-environnementaux***, qui ont des objectifs indirectement reliés à l'environnement ou qui incluent dans leurs activités la problématique de l'environnement, dont :

  — l'Administration régionale crie — Grand conseil des Cris
  — l'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec inc.
  — l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
  — les Associations touristiques régionales associées du Québec
  — les Conseils régionaux de la culture
  — une vingtaine de radios communautaires

Les groupes environnementaux (suite)

- ***72 sociétés de loisirs scientifiques***, vouées aux loisirs scientifiques reliés à l'environnement, dont :
  - des cercles de mycophiles
  - des clubs d'ornithologues
  - le Conseil de développement du loisir scientifique qui comprend six conseils régionaux de loisirs
  - la Fédération québécoise du loisir scientifique
  - la Société d'animation du jardin et de l'institut botanique
- ***171 structures d'accueil*** qui offrent des services d'animation et des activités d'éducation en matière d'environnement, dont :
  - l'Association des camps du Québec
  - les bases et les centres de plein air
  - le Centre éducatif du ministère de l'Énergie et des Ressources qui comprend un réseau de huit centres
  - les divers centres éducatifs forestiers
  - Info-Nature

Les scientifiques

Le ministère de l'Environnement mise sur la recherche et le développement en environnement pour connaître la nature de la pollution, prévenir la contamination des milieux et les assainir ou encore, pour mettre au point des moyens pour valoriser ou réemployer déchets et matières secondaires. Outre les industries déjà engagées dans l'adoption de mesures d'assainissement de leurs rejets et dans la mise en place de technologies propres, c'est-à-dire de mesures internes destinées à réduire à la source la charge et le volume de substances polluantes, plusieurs partenaires sont associés à la démarche du Ministère :

- ***les chercheurs et chercheuses de différents centres de recherche et des universités***
- ***les firmes-conseils***
- ***les professionnels de différents secteurs dans les domaines de la santé, du génie, des sciences forestières, agricoles ou autres***
- ***les associations de professionnels***

Les citoyens et citoyennes

Le Québec compte plus de 6,5 millions de citoyens et citoyennes que l'état de l'environnement inquiète de plus en plus.

Le ministère de l'Environnement répond à chaque année à plus de ***100 000 demandes de renseignements*** provenant de citoyens et de citoyennes et distribue près ***d'un million d'exemplaires*** des différentes publications, rapports techniques, dépliants et brochures d'information, affiches et cartes.

Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Environnement